



## Paris : Le stationnement payant pour les deux roues thermiques met Pink Mobility à l'avant-poste de la mobilité durable

**Prenant effet ce 1<sup>er</sup> septembre à Paris, la mesure visant à rendre le stationnement payant pour les deux roues thermiques devrait donner un nouveau coup de pouce au développement des scooters électriques, dont le marché a déjà progressé de 25% au 1<sup>er</sup> semestre. Installée dans les Yvelines aux portes de Paris, Pink Mobility est la troisième marque de scooters la plus vendue en France et se retrouve en première ligne dans les rues de la capitale en équipant la flotte YEGO. Cette mesure volontariste de la Ville de Paris en faveur d'une mobilité plus durable ne doit pas occulter les autres bénéfices des scooters électriques et de la filière : efficacité énergétique, absence de pollutions sonore et odorante, réindustrialisation française ou encore développement du recyclage des pneus et batteries.**

### FAVORISER LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE... SOUS RÉSERVE D'UNE INSCRIPTION PRÉALABLE À LA MAIRIE

Le stationnement payant s'impose dans la capitale à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour tous les deux-roues thermiques. Pour un scooteriste Visiteur, il en coûtera jusqu'à 37,50 € pour 6 heures de stationnement dans les arrondissements du centre de la capitale (1<sup>er</sup> au 11<sup>e</sup>). Le tarif Professionnel est quant à lui réservé aux véhicules des entreprises installées dans la capitale. Pour les résidents parisiens, il faudra choisir entre l'abonnement « Résident » voiture ou deux-roues, non cumulables.

Pour le propriétaire d'un deux-roues électrique souhaitant bénéficier de la gratuité du stationnement, il est indispensable de solliciter au préalable un « Droit de stationnement » sur le site de la Mairie de Paris. Pour les « Visiteurs », également concernés par la mesure, tout se passe dans la rubrique « Droit de stationnement visiteur pour une moto ou un scooter électrique », après avoir préalablement créé un compte ou s'être inscrit par le biais de France Connect. Viendra ensuite l'obligation ponctuelle ou quotidienne de générer un ticket virtuel gratuit correspondant à votre statut (« résident », professionnel » ou « visiteur ») via les applications PayByPhone, ParkNow ou encore Flowbird. Thermique ou électrique, tout véhicule deux-roues circulant dans Paris doit donc bénéficier d'une autorisation de stationnement. Dans le cas contraire, la sanction sera de 37,50 € en zone 1 (arrondissements du 1 à 11) et 25 € en zone 2 (de 12 à 20).

## LES MULTIPLES BÉNÉFICES DE LA MOBILITÉ DURABLE

Outre l'avantage financier du stationnement à Paris, la mobilité électrique affiche de nombreux autres avantages en faveur de la transition énergétique et d'une relocalisation de nos capacités de production en France, pleinement en cohérence avec les orientations nationales et le contexte de tension actuelle sur le marché de l'énergie. Encourager la mobilité électrique, c'est aussi favoriser la réindustrialisation et la recherche & développement « made in France » à travers des marques comme Pink Mobility, implantée au cœur des Yvelines et qui dispose depuis 2 ans d'une ligne d'assemblage capable de produire jusqu'à 30 scooters par jour. L'occasion pour la marque à l'éclair de promouvoir également l'emploi local.

Autre bénéfice : les économies réalisées par l'utilisateur, à la fois sur l'entretien et sur le carburant. Choisir l'électrique, c'est diviser les coûts d'entretien par deux et le plein de carburant par 18 ! Rouler en deux roues électrique pour ses déplacements au travail ou au quotidien, c'est enfin éviter pour soi et pour ses voisins toute pollution sonore et odorante. D'abord plébiscité par les enseignes de restauration livrée, ce choix de la mobilité à scooter électrique s'étend à d'autres métiers comme le portage de presse ou encore les écoles de conduite.

« Les avancées de la filière dans le recyclage des pneus et des batteries sont à souligner comme un autre atout de taille pour ces véhicules ergonomiques, plus flexibles et efficaces énergétiquement », souligne Ghislain Lestienne, fondateur de Pink Mobility. « Adaptés à tous les usages, les scooters électriques sont une des clés de l'avenir de la mobilité en France. Le secteur devient chaque jour plus mature comme en témoigne l'émergence d'un marché de l'occasion. »



**GHISLAIN LESTIENNE**  
Fondateur de Pink Mobility

### Contact presse / Agence Droit Devant

Bérénice de La Faire :  
06 68 56 56 97 - lafaire@droitdevant.fr

### À propos

Depuis 2016, Pink Mobility conçoit, développe et commercialise des scooters électriques pour les professionnels et les particuliers. La marque propose un catalogue de 5 modèles, 15 variantes, du 50 cm<sup>3</sup> au 125 cm<sup>3</sup>. Engagée dans une démarche d'amélioration continue, l'entreprise française implantée au cœur des Yvelines est reconnue pour son expertise et figure aujourd'hui dans le top 3 des marques de scooters électriques les plus vendues en France. Elle poursuit par ailleurs un objectif précis : rendre la mobilité accessible à tous. Composée de 12 salariés, l'entreprise a généré un chiffre d'affaires de 4 millions d'euros en 2021.

